

Déclaration Fédérale

Retrait de la réforme de l'assurance chômage

La réforme de l'assurance chômage un temps différée pendant la pandémie, devrait s'appliquer ce 1^{er} juillet. Le décret prévoit d'appliquer de nouvelles régressions pour limiter l'accès aux allocations chômage.

Ce décret tourne autour notamment des mesures suivantes :

- Un nouveau mode de calcul du Salaire Journalier de Référence (*SJR*) d'où est tiré le montant de l'allocation. Il est destiné à faire des économies sur le dos des salarié.e.s. Ainsi, la baisse des indemnités chômage pourrait atteindre jusqu'à 17% en moyenne.
- L'allongement de 4 à 6 mois des seuils d'ouverture des droits à indemnisation. Cette mesure pourrait entrer en vigueur fin 2021, début 2022. C'est encore une nouvelle régression.
- La dégressivité des indemnités des cadres. Cette mesure inefficace pour le retour à l'emploi a déjà été en vigueur et supprimée en 2001. Elle va ainsi inciter les salarié.e.s à prendre des emplois moins qualifiés et moins rémunérés. Elle va donc injustement sanctionner ces salarié.e.s.

Pour empêcher cette réforme inique de voir le jour, la Fédération appelle les salarié.e.s à faire grève et à participer aux rassemblements et aux manifestations partout en France le 23 avril 2021.

Montreuil, le 19 avril 2021